

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet chai de vinification sur la commune principale de l'AIOT 20 Allée du Moulin 17460 Tesson.

La référence de votre dossier est A-4-V60V6G0SA et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/02/2024 à 15h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91090718700017**

Raison sociale **LE MOULIN**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 CHEMIN DES SEGUINERIES

17260 ST SIMON DE PELLOUAILLE

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **chai de vinification**

Description des activités :

Construction d'un chai de vinification, d'une aire de lavage, d'un local technique et d'un auvent de stockage de matériel agricole pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions en respectant les normes de sécurité et environnementales en vigueur à ce jour. L'installation actuelle (classée ICPE Déclaration, numéro d'enregistrement 1177, rubrique 2251 pour 2250 HL/an) étant devenue trop vétuste et inadaptée à la structure de l'exploitation en terme de capacité de stockage et de respect des normes en vigueur, nous demandons à ce qu'elle soit modifiée pour passer à 5000 HL/an.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **20 Allée du Moulin 17460 Tesson**

X : 415315

Y : 6508875

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Construction d'un chai de vinification sur la commune de Tesson (17460), en bordure du chemin rural de L'Ouchette parcelle cadastrée ZO n°8, comportant une aire de lavage, un local technique

et un auvent de stockage pour remplacer un ancien chai vétuste, non conforme aux normes environnementales et dont la capacité de stockage est trop faible. Le bâtiment sera découpé en 4 parties distinctes, un chai de vinification au nord pour optimiser la variation de température, une aire de lavage à l'ouest avec bardage haut ajouré pour faciliter la ventilation et un local technique avec un auvent de stockage au sud pour capter et casser l'apport solaire.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2251	2251-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 5000 hL/an	Capacité de production 5000 D hL/an	

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

L'aire de lavage sera connectée à un système bac phytosanitaire de 7m2 enterré, les effluents de lavage seront stockés dans une citerne souple de 70m3 et le traitement sera réalisé par épandage selon un plan défini. L'aire de lavage sera couverte, les eaux de pluie ne seront pas à séparer des autres effluents de la plateforme. Le nouveau chai sera également raccordé à la citerne souple de stockage.